CREFOPS .com

EN PRÉSENTIEL

NOUS CONTACTER

À PARTIR DE **1083 €**

Éligible CPF

FINANCEMENT

Formation TFP APS

(Titre à finalité Professionnelle Agent De Prévention et de Sécurité)

SÉCURITÉ

Crefops Ile-De-France : FOR-093-2027-01-28-20220587580 / ADEF TFP 9316091501
Crefops Bordeaux : FOR-033-2124-10-15-20250606703 / ADEF TFP 3309030403



La formation TFP-APS a pour objectif d'acquérir les connaissances et compétences règlementaires et techniques d'agent de prévention et de sécurité, de mettre en oeuvre les bonnes pratiques professionnelles et d'obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité de surveillance humaine en sécurité privée. (carte professionnelle valide 5 ans)



Présentation

Le TFP APS (Titre à finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité) est un titre donnant l'opportunité de devenir agent de prévention et de sécurité. La formation a pour but d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'emploi et à la fonction d'agent de prévention. Ce titre vous permettra d'obtenir une carte professionnelle dématérialisée qui vous autorisera à travailler en tant que professionnel de la sécurité privée autant dans les lieux publics que privés. L'agent de sécurité a pour mission de surveiller les sites afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, il doit faire appliquer les consignes de sécurité et peut notamment réaliser les premiers secours en cas d'urgence. L'agent de sécurité doit respecter le cadre déontologique de la profession.

RNCP : 36648
Date déchéance : 01/07/2027
Certificateur : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE

Formation TFP-APS

(Titre à finalité Professionnelle
Agent de Prévention et de Sécurité)

Durée

182 h (examen inclus)
Les stagiaires peuvent bénéficier d'une réduction du temps de formation en disposant du tronc commun.
Délai moyen d'accès : 1 mois sous réserve de l'obtention de tous les documents.

Lieu

CREFOPS Ile de France
CREFOPS Sud Ouest

Équivalence / Suivi de parcours

Les candidats souhaitant obtenir la qualification de sécurité incendie peuvent poursuivre avec la formation SSIAP 1. Pas d'équivalence.

Révisez sur MyCrefops !
L'application mobile disponible sur Appstore et Google Play.

Pré-requis

- Avoir une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) en cours de validité, ou être déjà titulaire d'une carte professionnelle dématérialisée.
- Savoir lire, écrire, comprendre, s'exprimer et compter. Test B1 Obligatoire à effectuer au préalable au centre de formation.
- Pour les ressortissants étrangers, avoir 5 ans de présence sur le territoire français

Modalités pédagogiques

La formation TFP-APS se déroule en alternance en exposé participatif, en exercices pratiques ou mises en situations professionnelles. Le matériel utilisé est conforme aux différentes exigences réglementaires.

Chaque UV fait l'objet d'une évaluation formative quelle soit théorique ou pratique afin de mesurer et d'accompagner le stagiaire dans sa progression afin d'atteindre les objectifs de la formation.

Le programme est conforme à l'arrêté du 05 janvier 2023 portant modification des dispositions relatives à la formation professionnelle des agents exerçant une activité privée de sécurité.

Programme

Module Secourisme (14h)

Module environnement juridique (14h)

Module gestion des conflits (5h)

Module stratégique (5h)

Module prévention des risques d'incendie (7h)

Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier (7h)

Module sensibilisation aux risques terroristes (13h)

Module professionnel (45h)

Module Palpation de sécurité et inspection des bagages (7h)

Module surveillance par moyens électroniques de sécurité (7h)

Module gestion des risques (11h)

Module évènementiel spécifique (7h)

Module gestion des situations conflictuelles dégradées (7h)

Module industriel spécifique (7h)

Module patriotique (3h)

Évaluation

- Mise en situation ou exercices pratiques (PC de sécurité, rondes, interventions...)
- QCM d'évaluation des connaissances acquises
- Formation qualifiante validée par un examen final devant le jury.

Certification

A l'issue du stage, le Diplôme TFP APS sera délivré au candidat qui aura participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. Des attestations de suivis et de réussites seront également délivrées.

Le stagiaire pourra ainsi obtenir la Carte Professionnelle dématérialisée valide pour une durée 5 ans. Pour le renouvellement de cette autorisation, il faut suivre la formation MAC APS.

CREFOPS Siège Social (Ile de France)
13 Boulevard du Mont d'Est, 93160 NOISY-LE-GRAND
Tel. : 01 80 62 00 40

CREFOPS Sud-Ouest (Bordeaux)
151 quai de la souys, 33270 FLOIRAC
Tel. : 05 57 77 24 18

V3.01.2026